



Offre d achat bien immobilier

Par **Pauline1234**, le **10/03/2023** à **23:59**

Un marchand de bien m a fait une offre pour ma maison et son terrain de qui peut être divisé et constructible.

Le prix est assez bas mais comme je suis pressé de vendre je suis enclin à concéder. néanmoins je suis inquiète concernant les conditions suspensives qu il a mis.

- obtention d une déclaration préalable de division pour la création de deux terrains à bâtir :5 mois de délais
- absence de séquestre (considérant la application d une indemnité d immobilisation de 10%)
- faculté des substitution

j ai l'impression que cet acheteur veut prendre le minimum d'engagement possible. merci de votre éclairage sur le sujet.

je souhaite contacter mon notaire seulement si cette offre est un peu sérieuse. Je ne veux pas faire perdre de temps à qui que ce soit. Si ces conditions sont abusives, j arrête la discussion avec cet acheteur.

Par **Cousinnestor**, le **11/03/2023** à **10:11**

Hello !

Faites-vous conseiller par votre propre notaire, par lequel vous aurez intérêt à passer pour vendre votre bien à cet acheteur ou un autre...

A+

Par **Pierrepauljean**, le **11/03/2023** à **23:37**

Bonjour (voir les CGU)

il est urgent de consulter votre notaire

il serait surement préférable de ne pas contracter avec ce candidat et de telles conditions suspensives...cela pourrait durer plusieurs mois voir années en cas de litige

Par **Visiteur**, le **12/03/2023** à **08:14**

BONJOUR

Vous n'êtes en rien tenue par cette offre tant que vous ne l'avez pas acceptée.

Les conditions suspensives évoquées sont des plus courantes pour une offre d'achat faite par un promoteur, car elles sont la condition pour qu'il puisse réaliser le programme immobilier qu'il anticipe.